



LIGUE DU MARDI 15H00

SAISON 2026-2027

22 septembre 2026 - 15 juin 2027

TRIPLETTE HDP 70 %

INDIVIDUELLE

5 PARTIES

28 JOURNÉES



Aux Ateliers - Besançon
4 chemin des Trois Croix
25480 Miserey-Salines



■ Article 1 : Lieu et dates

La ligue individuelle du mardi 15h se déroule du mardi 22 septembre 2026 au mardi 15 juin 2027, Aux Ateliers à Miserey-Salines, selon le calendrier officiel communiqué aux joueurs.

L'heure de rendez-vous est fixée à 14h30 pour un début des boules d'essai à 15h00.

Adresse du centre :

Aux Ateliers
4 chemin des Trois Croix
25480 Miserey-Salines

■ Article 2 : Format de la ligue

La ligue est ouverte à toutes les joueuses et tous les joueurs, licenciés FFBSQ ou non licenciés, et à tous les niveaux.

La compétition se joue en individuel avec handicap sur 5 parties par journée.

La participation est sans engagement sur l'ensemble de la saison : chaque joueur peut participer aux journées de son choix. Les inscriptions restent ouvertes en cours de saison, dans la limite des places disponibles.

Pour les joueurs licenciés, les parties pourront être transmises à la FFBSQ pour homologation selon les modalités en vigueur.

■ Article 3 : Calcul du handicap (70 %)

3.1 Moyenne de départ

Tous les joueurs se verront attribuer une moyenne de départ :

- Pour les joueurs ayant joué la saison précédente : moyenne toutes ligues confondues de la saison 2025/2026 ;
- À défaut, pour un joueur licencié : moyenne du listing FFBSQ en vigueur ;
- À défaut, pour un joueur non licencié : la première journée de ligue déterminera sa moyenne.

3.2 Calcul de la moyenne de référence pour une journée

Afin d'avoir une moyenne de référence suffisamment fiable pour les premières journées, la moyenne de départ est lissée sur les 4 premières journées jouées par le joueur. Cela permet d'avoir une première journée avec un handicap défini avant le début de la journée et d'éviter de grandes fluctuations de handicap en cas de très mauvaise ou très bonne performance sur les premières journées.

Ensuite, afin de suivre l'évolution de l'état de forme du joueur, la moyenne de référence prendra en compte uniquement les 6 dernières journées jouées.

Le calcul est géré nativement par notre système de gestion de ligues et compétitions LEXER :

- Journée 1 : moyenne de départ ;
- Journée 2 : $(3 \times \text{moyenne de départ} + \text{moyenne sur la ligue actuelle}) \div 4$;
- Journée 3 : $(2 \times \text{moyenne de départ} + 2 \times \text{moyenne sur la ligue actuelle}) \div 4$;
- Journée 4 : $(\text{moyenne de départ} + 3 \times \text{moyenne sur la ligue actuelle}) \div 4$;
- À partir de la journée 5 : moyenne de référence calculée sur les journées déjà jouées ;
- À partir de la journée 7 : moyenne de référence calculée sur les 6 dernières journées jouées.

3.3 Calcul du handicap

$$(220 - \text{moyenne de référence de la journée}) \times 70 \%$$

■ Article 4 : Organisation en 4 mini-saisons

La saison comporte 28 journées, réparties en 4 mini-saisons de 7 journées chacune.

Pour le classement de chaque mini-saison, seules les 4 meilleures journées de chaque joueur sont retenues.

Le score d'une journée correspond au total quilles handicap réalisé sur les 5 parties. Le classement de la mini-saison est établi par addition des 4 meilleurs totaux journaliers handicap.

Un joueur peut participer à moins de 4 journées : dans ce cas, le classement est établi sur les journées effectivement jouées.

■ Article 5 : Classement général de la saison

Un classement général est également établi sur l'ensemble des 28 journées.

Pour ce classement, seules les 16 meilleures journées de chaque joueur sont retenues.

Le classement général est établi par addition des 16 meilleurs totaux journaliers handicap réalisés sur la saison. Un joueur ayant participé à moins de 16 journées reste classé sur l'ensemble de ses journées effectivement jouées.

Les classements des mini-saisons et le classement général sont indépendants : une journée peut donc être retenue à la fois dans le classement de sa mini-saison et dans le classement général.

■ Article 6 : Enregistrement des joueurs

L'enregistrement des joueurs est ouvert dès 14h00 et jusqu'à 14h45. Les positions de jeu sont décidées par les joueurs ou attribuées par l'organisation selon les besoins de la journée.

Seuls les joueurs enregistrés avant le début de la compétition sont garantis de pouvoir participer. Une inscription tardive pourra être acceptée uniquement si l'organisation et les pistes disponibles le permettent.

■ Article 7 : Tenue

Tenue libre dans la limite de la décence.

■ Article 8 : Boules en uréthane

Pour la saison 2026-2027, les boules en uréthane restent autorisées dans la ligue, dès lors qu'elles sont autorisées par l'USBC.

■ Article 9 : Conditions de jeu

Un huilage différent sera proposé chaque mois, selon la programmation sportive commune à l'ensemble des ligues organisées Aux Ateliers.

La programmation des huilages est consultable sur : aux-ateliers.com/bowling-sportif

■ Article 10 : Resurfaçage

Le resurfaçage des boules est autorisé entre chaque partie dans un espace réservé. Les boules devront être nettoyées après chaque surfaçage avant leur retour dans l'aire de jeu.

■ Article 11 : Litiges et réserves

L'organisateur de la ligue est Valentin Saulnier.

Tout litige ou cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par l'organisateur de la ligue.

En cas d'absence de l'organisateur au moment d'un incident ou d'une contestation, une réserve devra être déposée par l'équipe concernée par email. Elle sera analysée et tranchée dès que possible.

Dans l'attente de la décision, la réserve ne doit entraîner aucune interruption, altercation ou trouble dans le déroulement du jeu. La journée doit se poursuivre normalement.

■ Article 12 : Engagements

L'engagement est fixé à 12 € par journée et par joueur. La carte PAASS n'est pas acceptée pour le règlement de la ligue.

■ Article 13 : Récompenses

Les modalités de récompense des 4 mini-saisons et du classement général seront communiquées aux joueurs au cours de la saison.